



DIRECTIVE DISTRIBUTION ASSURANCE

Arrêté du 26 septembre 2018 relatif à la liste des compétences éligibles pour des actions de formation ou de développement professionnel continus prévus à l'article R. 512-13-1 du code des assurances

Appréhender l'activité et l'environnement de la distribution d'assurances et ses évolutions au regard des fonctions exercées

- Maîtriser les conditions d'accès et d'exercice de l'activité de distributeur
- Appréhender les différents acteurs de la distribution d'assurances
- Maîtriser les règles de gouvernance et de surveillance des produits, de protection de la clientèle, d'information et de conseil, de gestion des conflits d'intérêts, de rémunération, de traitement des réclamations de dispositif de médiation
- Identifier les évolutions juridiques, économiques, financières, démographiques, technologiques ou sociétales et leurs impacts sur la distribution d'assurances
- Tirer les conséquences de ces évolutions sur son activité en matière de distribution d'assurance

Maîtriser la relation client

- Maîtriser l'information sur les produits présentés au clien
- Appréhender l'ensemble des composantes de la situation du clien
- Identifier et analyser les besoins du client, le conseiller et proposer une solution cohérente ou appropriée
- Maîtriser le processus de la recommandation personnalisée
- Formaliser l'information et le conseil, notamment la traçabilité du questionnement du client su ses besoins et demandes ainsi que des solutions proposées et la traçabilité de l'ensemble des informations et documents remis au client
- Identifier et prendre en compte les évolutions de la situation et des besoins du client nécessitant une évolution du contrat

Mettre en œuvre les mesures de prévention et de conformité

- Appliquer les règles en matière de contrôle interne, de prévention des risques, de protectior des données personnelles, de lutte contre la fraude, de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme et de lutte contre la corruption
- Appliquer les règles déontologiques

S'adapter aux évolutions organisationnelles et technologiques

- Maîtriser les outils de l'environnement de travail dont les outils du parcours client y compris les outils digitalis
- S'approprier la culture de l'entreprise en vue de favoriser l'intérêt du client tout au long du processus de distribution

Développer un portefeuille dans le respect de la réglementation

- Prospecter commercialiser et négocier de manière adantée à la clientèle concernée.
- Traiter les données des clients en vue d'adapter l'offre
- Maîtriser les règles applicables en matière de collecte, mise à jour, gestion et exploitation des données client



Assurance de personnes-vie, capitalisation

- Appréhender les marchés des produits d'épargne pertinents
- Appréhender les régimes matrimoniaux, successoraux et fiscaux applicables
- Apprécier les avantages et risques liés aux différentes options d'investissement

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES SPÉCIFIQUES PRODUITS

Assurances de personnes en prévoyance, santé, retraite

- Appréhender les marchés de produits santé, prévoyance et retraite pertinents et maîtrise l'articulation entre la protection sociale obligatoire et les garanties distribuées
- Maîtriser les mécanismes de l'assurance collective

Assurance dommages aux biens et responsabilités

- Appréhender le marché des produits d'assurance de biens et responsabilités
- Comprendre les règles spécifiques applicables notamment celles relatives à la protection de la clientèle

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES AU MODE DE DISTRIBUTION

- Maîtriser les snécificités et les règles annlicables au démarchage
- Maîtriser les spécificités et les règles applicables à la vente à distance
- Maîtriser les techniques et les outils permettant de gérer les différentes étapes de la relatior client à distance

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES SPÉCIFIQUES AUX FONCTIONS

Intermédiaires personnes physiques et mandataires sociaux des intermédiaires personnes morales en contact direct avec la clientèle ou qui encadrent habituellement des personnes en contact direct avec la clientèle

- Concevoir ou mettre en œuvre un plan d'actions commerciale
- Adapter la commercialisation à l'évolution de l'environnement économique, de l réglementation applicable ou le cas échéant de l'offre de produits
- Encadrer et animer les activités des salariés assurant les fonctions de distribution
- Connaître les procédures de l'Autorité de contrôle prudentiel et de la résolution en matière de contrôle et de sanction ou les procédures de contrôles internes déclinées au sein de l'entité

Personnes directement responsables d'un bureau de production ou de l'animation d'un réseau de personnes en lien direct avec le client

- Concevoir ou mettre en œuvre un plan d'actions commerciales
- Adapter la commercialisation à l'évolution de l'environnement économique, de l'réglementation applicable ou le cas échéant de l'offre de produits
- Encadrer et animer les activités des salariés assurant les fonctions de distribution
- Connaître les procédures de l'Autorité de contrôle prudentiel et de la résolution en matière de contrôle et de sanction ou les procédures de contrôles internes déclinées au sein de l'entité

INTRA ZEN IFPASS

LA SOLUTION FORMATION





Nos programmes Inter, rien que pour votre entreprise!

l'Ifpass vous propose de déployer rapidement ses formations catalogue pour votre entreprise en formant jusqu'à 12 collaborateurs par session. Simple à mettre en œuvre, ce dispositif clés en main peut être spécifiquement adapté à votre contexte et à votre entreprise.

Choisissez le programme, la date et le lieu...

... nous nous occupons du reste!

DIRECTIVE DISTRIBUTION ASSURANCE

Pour répondre à vos obligations de formations réglementaires et transformer ce cadre réglementaire en véritable opportunité de formation et de développement de compétences pour vos collaborateurs, l'IFPASS met à votre disposition différentes solutions.

Nos différentes solutions DDA:

- Une sélection de formations spécifiques DDA issue de notre offre de formations, des parcours de la capacité professionnelle, des formations certifiantes et diplômantes intégrant diverses modalités pédagogiques (présentiel / distanciel). Pour la formation annuelle de 15 heures minimum, construisez votre parcours à partir de notre offre.
- Une offre d'étude et d'analyse de vos propres formations ou parcours pour vous proposer des formations adaptées, individualisées et sur-mesure en fonction de la typologie de vos métiers en partenariat avec un cabinet d'avocats spécialisés.

Nos référents DDA vous accompagnent pour vous préconiser les solutions formations en lien avec vos besoins en compétences dans le respect des nouveaux textes.



Avant toute activité de distribution d'assurances, l'obtention de la Capacité Professionnelle est nécessaire. En cas de suivi de la Capacité Professionnelle Niveau 1 ou 2, les 15 heures de formation DDA sont incluses.

NOS INCONTOURNABLES

DDA

- AL234 Directive Distribution Assurance DDA 2 Heures E-learning
- AA218 Découvrir les métiers du secteur de l'assurance 1 Jour Bases
- AA338 Protection de la clientèle 3 Jours Bases

- AA385 Devoir d'information et de conseil dans le cadre de la DDA 1 Jour Bases
- AA389 DDA : maîtriser les impacts pour les différents acteurs de l'assurance
 2 Jours Bases

NOS FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

DDA - CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Acquérir les connaissances juridiques, techniques et commerciales en assurances dommages et assurances de personnes afin d'être habilité à distribuer des opérations d'assurances conformément à la législation

- AH001M Habilitation professionnelle IAS Niveau 1 / mixte 150 Heures
- AH001P Habilitation professionnelle IAS Niveau 1 / présentiel 150 Heures
- AH002M Habilitation professionnelle IAS Niveau 2 / mixte 150 Heures
- AL001 Capacité professionnelle IAS 100% digitale Niveau 1 150 Heures
- ALOO2 Capacité professionnelle IAS 100% digitale Niveau 2 150 Heures

PAR COMPÉTENCES

Arrêté du 26 septembre 2018 relatif à la liste des compétences éligibles pour des actions de formation ou de développement professionnel continus prévus à l'article R. 512-13-1 du code des assurances

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES GÉNÉRALES

Appréhender l'activité et l'environnement de la distribution d'assurances et ses évolutions au regard des fonctions exercées

- Maîtriser les conditions d'accès et d'exercice de l'activité de distributeur
 - AL242 Intermédiation E-learning
- Appréhender les différents acteurs de la distribution d'assurances
 - AA218 Découvrir les métiers du secteur de l'assurance 1 Jour Bases
 - AA012 Réassurance 2 Jours Bases
- Maîtriser les règles de gouvernance et de surveillance des produits, de protection de la clientèle, d'information et de conseil, de gestion des conflits d'intérêts, de rémunération, de traitement des réclamations, de dispositif de médiation
 - AA338 Protection de la clientèle 3 Jours Bases

- CV029 Intermédiaire et organisation des voies de recours : réclamations et médiations - 2 Heures - Classe virtuelle
- AA358 Maîtriser les étapes de la conception d'un produit d'assurance
 2 Jours Bases
- AA385 Devoir d'information et de conseil dans le cadre de la DDA
 1 lour Bases
- Identifier les évolutions juridiques, économiques, financières, démographiques, technologiques ou sociétales et leurs impacts sur la distribution d'assurances
 - AA129 Enjeux et facteurs d'évolution du secteur de l'assurance 1 Jour Bases
- AA334 Comprendre et maîtriser le marché de l'assurance affinitaire
 2 Jours Bases
- AA131 Comprendre le cadre juridique du contrat d'assurance 4 Jours Bases
- Tirer les conséquences de ces évolutions sur son activité en matière de distribution d'assurances
 - AA389 DDA : maîtriser les impacts pour les différents acteurs de l'assurance 2 Jours Bases

Maîtriser la relation client

- Maîtriser l'information sur les produits présentés au client
 - AA135 S'initier aux produits d'assurance dommages 2 Jours Bases
- Appréhender l'ensemble des composantes de la situation du client
 - AA374 Composantes du patrimoine et méthodologie du bilan patrimonial
- AA375 Environnement juridique du particulier 2 Jours Bases
- Identifier et analyser les besoins du client, le conseiller et proposer une solution cohérente ou appropriée
 - AA385 Devoir d'information et de conseil dans le cadre de la DDA 1 Jour Bases
- Maîtriser le processus de la recommandation personnalisée
 - ACO54 Valoriser l'accueil en agence 2 Jours Bases

- AC059 Vente en face à face : de la prospection à la recommandation 2 lours Bases
- Formaliser l'information et le conseil, notamment la traçabilité du questionnement du client sur ses besoins et demandes ainsi que des solutions proposées et la traçabilité de l'ensemble des informations et documents remis au client
 - AA385 Devoir d'information et de conseil dans le cadre de la DDA 1 Jour Bases
- Identifier et prendre en compte les évolutions de la situation et des besoins du client nécessitant une évolution du contrat
 - ACO45 Mettre l'expérience client au cœur de sa stratégie 2 Jours Expertise
- AA131 Comprendre le cadre juridique du contrat d'assurance 4 Jours
 Bases

Mettre en œuvre les mesures de prévention et de conformité

- Appliquer les règles en matière de contrôle interne, de prévention des risques, de protection des données personnelles, de lutte contre la fraude, de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme et de lutte contre la corruption
- AA018 Lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme en assurance - 1 Jour - Bases
- AA342 Vol : fraude à l'assurance 1 Jour- Perfectionnement
- AA363 Fraude à l'assurance 1 Jour Bases
- AA387 RGPD appliqué à l'assurance 1 Jour Bases
- AE015 Outils de contrôle interne comptable des entreprises d'assurance
 1 Jour Perfectionnement
- Appliquer les règles déontologiques
- AA386 Contrôle des pratiques commerciales en assurance 1 Jour Bases

- AL201 Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme 2 Heures
 E-learning
- AL202 Fraude à l'assurance 1 Heure E-learning
- AL240 Se mettre en conformité RGPD 1 Heure E-learning
- AL241 Pack sécurité 5 Heures E-learning
- CV027 Intermédiaire et lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme - 2 Heures - Classe virtuelle
- AA388 Éthique, déontologie et anticorruption 1 Jour Bases

S'adapter aux évolutions organisationnelles et technologiques

- Maîtriser les outils de l'environnement de travail dont les outils du parcours client y compris les outils digitaux
- AA350 Transformation digitale et assurance 1 Jour Bases
- AA352 Objets connectés et assurance 1 Jour Bases
- AB060 Utiliser les fonctions courantes des outils bureautiques : word
 1 Jour Bases
- AB062 Utiliser les fonctions courantes des outils bureautiques : excel
 1 iour Bases
- AL220 Gérer son poste informatique 1 Heure E-learning
- AL221 Outils numériques nomades 1 Heure E-learning
- AL222 Modalités de recherche et veille sur internet 1 Heure E-learning
- AL223 Utilisation des outils de travail collaboratif 1 Heure E-learning
- S'approprier la culture de l'entreprise en vue de favoriser l'intérêt du client tout au long du processus de distribution
- AA351 Big data et assurance 1 Jour Bases
- AA353 Optimiser l'expérience client à l'ère du digital 1 Jour Bases
- ACO45 Mettre l'expérience client au cœur de sa stratégie 2 Jours - Expertise
- **ACO51** Communication au service de la relation avec l'assuré 2 Jours Bases
- AL215 Impact du digital sur les entreprises d'assurance 2 Heures E-learning
- AL216 Impact du digital sur les clients et la relation client 2 Heures
 E-learning
- AL217 Gestion des risques numériques 1 Heure E-learning

Développer un portefeuille dans le respect de la réglementation

- Prospecter, commercialiser et négocier de manière adaptée à la clientèle concernée
 - AC013 Argumenter la vente de contrats d'assurance vie individuelle
 2 Jours Bases
 - ACO23 Développer ses compétences commerciales 2 Jours Bases
 - ACO27 Vendre une complémentaire santé 1 Jour Bases
 - ACO46 Techniques de négociation 2 Jours Bases
 - AC047 Intégrer le rebond commercial dans sa gestion client 1 Jour Perfectionnement
- ACO48 Décrocher la prise de rendez-vous par téléphone 1 Jour Perfectionnement
- AC052 Argumenter la vente de contrats collectifs 2 Jours
 Perfectionnement
- AC057 Faire du téléphone un outil privilégié de fidélisation 2 Jours Bases
- AC059 Vente en face à face : de la prospection à la recommandation 2 Jours
 Bases
- Traiter les données des clients en vue d'adapter l'offre
 - **ACO55 -** Fidélisation d'un portefeuille d'entreprise 2 Jours Bases
- AC058 Analyser le marché et proposer des actions de développement 2 Jours
 Bases
- Maîtriser les règles applicables en matière de collecte, mise à jour, gestion et exploitation des données client
 - AA338 Protection de la clientèle 3 Jours Bases

— AA387 - RGPD appliqué à l'assurance - 1 Jour - Bases

6 IFPASS - FORMATION CONTINUE - 2019 CONTACT 01 47 76 58 70 inter@ifpass.fr IFPASS - FORMATION CONTINUE - 2019 7

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES SPÉCIFIQUES PRODUITS

Assurances de personnes-vie, capitalisation

- Appréhender les marchés des produits d'éparque pertinents
 - AA030 Sécuriser la souscription d'un contrat au moyen d'une approche patrimoniale globale – 2 Jours – Perfectionnement
 - AA091 Savoir distinguer les mécanismes techniques de l'assurance vie 2 Jours - Bases
 - AA134 S'initier aux assurances de personnes 2 Jours Bases
- AA377 Protection sociale et assurance 2 Jours Bases
- **CVO41 -** Actualité de l'assurance 1,5 Heures E-learning
- AL214 Spécificités des contrats d'assurance vie et de capitalisation Classe virtuelle
- Appréhender les régimes matrimoniaux, successoraux et fiscaux applicables
 - AA084 Assurance vie et démembrement 1 Jour Perfectionnement
 - AA086 Assurance vie et donation 1 Jour Bases
 - AA098 Nouveautés juridiques et fiscales de l'assurance vie Niveau II 1 Jour Perfectionnement
 - AA304 Environnement fiscal du particulier 2 Jours Bases
 - AA346 Patrimoine privé : techniques de transmission (voie civile)
 2 Jours Bases
- AA347 Patrimoine privé : techniques de transmission (voie contractuelle)
 2 Jours Bases
- AA375 Environnement juridique du particulier 2 Jours Bases
- AL211 Composantes du patrimoine 2 Heures E-learning
- Apprécier les avantages et risques liés aux différentes options d'investissement
 - AA099 Maîtriser les contrats d'assurance vie multisupports 2 Jours - Perfectionnement
 - AA115 Analyser le fonctionnement des valeurs mobilières et optimiser l'offre d'investissement en OPCVM – 3 Jours – Bases
 - AA224 Mécanismes et stratégie des fonds en euros 1 Jour Perfectionnement
- AA376 Environnement économique et financier du patrimoine 2 Jours
 Bases
- AA374 Composantes du patrimoine et méthodologie du bilan patrimonial
 2 Jours Bases

Assurances de personnes en prévoyance, santé, retraite

- Appréhender les marchés de produits santé, prévoyance et retraite pertinents et maîtriser l'articulation entre la protection sociale obligatoire et les garanties distribuées
 - AA377 Protection sociale et assurance 2 Jours Bases
 - AA380 Prestations sociales et retraites (TNS)- 2 Jours Bases
 - AL212 Retraites 2 Heures E-learning
- Maîtriser les mécanismes de l'assurance collective
 - AA053 Pratique de la prévoyance collective et aspects juridiques 2 Jours
 Perfectionnement
 - AA055 Pratique de la prévoyance collective et tarification 2 Jours
 Perfectionnement
 - AA140 Garanties de prévoyance dans le contrat d'assurance collective 2 Jours
 Bases
 - AA141 Garanties de retraite dans le contrat d'assurance collective 2 Jours Bases

- AL150 Assurance complémentaire santé et prestations en nature
 2 Heures E-learning
- AL151 Assurance complémentaire santé et prestation en espèces
 2 Heures E-learning
- AA142 Savoir organiser toutes les étapes de création du contrat collectif
 1 Jour Perfectionnement
- AL208 Assurances collectives des salariés 2 Heures E-learning
- **AL209 -** Contrat d'assurance de groupe 2 Heures E-learning
- CV042 Actualité de l'assurance collective 1,5 Heures E-learning

Assurance dommages aux biens et responsabilités

- Appréhender le marché des produits d'assurance de biens et responsabilités
 - AA008 Assurance des flottes automobiles 3 Jours Bases
 - AA017 Assurance automobile 2 Jours Bases
 - AA024 Assurance obligatoire des constructeurs 4 Jours Bases
 - AAO34 Assurance multirisque habitation 2 Jours Bases
 - AA043 Comprendre les assurances de RC des professionnels 3 Jours – Rases
 - AA080 Transports routiers nationaux de marchandises et assurance
 «ad valorem» 3 Jours Bases
 - AA081 Connaitre l'assurance du transport maritime et de l'assurance «ad valorem» – 3 Jours – Bases
 - AA087 Comprendre les risques environnementaux 2 Jours
 Perfectionnement
 - AA112 Multirisque professionnelle : identifier les critères de souscription et connaitre les garanties – 3 Jours – Bases
 - AA120 Identifier les risques et garanties des collectivités territoriales
 3 Jours Bases
 - AA145 Connaitre l'assurance multirisques dommages entreprises 4 Jours
 Bases
 - AA149 Connaitre la RC médicale et l'assurer 2 Jours Perfectionnement
 - AA179 Identifier et comprendre la RC des vendeurs et fabricants 2 Jours – Perfectionnement

- AA190 Connaitre la RC et l'assurance des activités sportives 1 Jour – Perfectionnement
- AA191 Connaitre la RC et l'assurance des professionnels du tourisme 1 Jour
 Perfectionnement
- AA267 Se perfectionner en assurance RC décennale 2 Jours Expertise
- AA268 Se perfectionner en assurance dommages ouvrage 2 Jours - Expertise
- AA302 Maîtriser l'assurance des maîtres d'œuvre en responsabilité civile professionnelle et décennale – 2 Jours – Perfectionnement
- AA312 Identifier et connaître les cyber-risques et les solutions d'assurances
 1 Jour Bases
- AA339 Risques des professionnels de l'automobile 1 Jour - Perfectionnement
- AA367 Connaitre et analyser la responsabilité civile et l'assurance RC des professionnels de l'immobilier - 2 Jours - Perfectionnement
- AL017 Assurance automobile 2 Heures E-Learning
- AL034 Connaitre le contrat MRH 2 Heures E-Learning
- AL238 Assurance RC 2 Heures E-learning
- AL239 Assurance des risques d'entreprise 2 heures E-learning
- Comprendre les règles spécifiques applicables notamment celles relatives à la protection de la clientèle
 - AA004 Mettre en œuvre une assurance RC des mandataires sociaux RCMS
 3 Jours Bases
 - AA011 Comment évaluer et souscrire un risque RC générale entreprises ?
 2 Jours Perfectionnement
 - AA037 Comprendre les garanties RC des entreprises industrielles et commerciales RCFIC 4 lours Bases
 - AA038 Tarifer le risque RC des entreprises 2 Jours Bases
 - AA054 Souscrire l'assurance tous risques chantier et montage essai 2 Jours Bases
 - AA079 Optimiser la souscription incendie et PE des entreprises 2 Jours
 Perfectionnement
 - AA113 Souscrire les risques des professionnels 2 Jours Bases
 - **AA175 -** Souscrire la RC du garagiste 2 Jours Bases
 - AA197 Souscrire la responsabilité professionnelle des prestataires de services - 3 Jours - Bases
 - AA227 Organiser les visites de risques des professionnels 2 Jours Bases

- AA229 Souscrire un programme international en RC 2 Jours
 Perfectionnement
- AA232 Organiser la visite d'un risque industriel 2 Jours Perfectionnement
- AA233 Souscrire un programme international dommages 2 Jours – Perfectionnement
- AA263 Mettre en œuvre l'assurance RC entreprise : police master EU et police locale France – 1 Jour – Perfectionnement
- AA269 Analyser les risques agricoles opérationnels 2 Jours Bases
- AA366 Vendre et souscrire un grand risque habitation 2 Jours
 Perfectionnement
- AA371 Souscrire une multirisque agricole 2 Jours Bases
- AA372 Savoir souscrire une assurance multirisque immeuble 1 Jour
 Perfectionnement

8 IFPASS - FORMATION CONTINUE - 2019 9 CONTACT 01 47 76 58 70 inter@ifpass.fr

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES AU MODE DE DISTRIBUTION

- Maîtriser les spécificités et les règles applicables au démarchage
 - ACO48 Décrocher la prise de rendez-vous par téléphone 1 Jour Perfectionnement
- Maîtriser les spécificités et les règles applicables à la vente à distance
 - AC056 Relation commerciale à distance : appels entrants 2 Jours Bases
 - ACO57 Faire du téléphone un outil privilégié de fidélisation 2 Jours Bases
- Maîtriser les techniques et les outils permettant de gérer les différentes étapes de la relation client à distance
 - AL216 Impact du digital sur les clients et la relation client 2 Heures E-learning

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES SPÉCIFIQUES AUX FONCTIONS

Intermédiaires personnes physiques et mandataires sociaux des intermédiaires personnes morales en contact direct avec la clientèle ou qui encadrent habituellement des personnes en contact direct avec la clientèle

- Concevoir ou mettre en œuvre un plan d'actions commerciales
 - ACO58 Analyser le marché et proposer des actions de développement 2 Jours Bases
 - ACO23 Développer ses compétences commerciales 2 Jours Bases
- Adapter la commercialisation à l'évolution de l'environnement économique, de la réglementation applicable ou le cas échéant de l'offre de produits
 - ACO59 Vente en face à face : de la prospection à la commercialisation 2 Jours AA387 RGPD appliqué à l'assurance 1 Jour Bases - Bases
 - AA338 Protection de la clientèle 3 Jours Bases
 - AA353 Optimiser l'expérience client à l'ère du digital 1 Jour Bases
 - AA363 Fraude à l'assurance 1 Jour Bases
 - AA385 Devoir d'information et de conseil dans le cadre de la DDA 1 Jour Bases

- Perfectionnement

- AA388 Éthique, déontologie et anticorruption 1 Jour Bases
- AL201 Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme - 2 Heures - E-learning

- ACO47 - Intégrer le rebond commercial dans sa gestion client - 1 Jour

- AL202 Fraude à l'assurance 1 Heure E-learning
- Encadrer et animer les activités des salariés assurant les fonctions de distribution
 - AB041 Manager ses collaborateurs à distance 2 Jours Perfectionnement
 - **AB049 -** Animer et mobiliser son équipe 3 Jours Bases
 - AB053 Manager avec la méthode DISC 2 Jours Bases
- AB055 Devenir manager coach 2 Jours Bases
- AB057 Manager autrement 2 Jours Perfectionnement
- AB058 Manager le changement 2 Jours Perfectionnement
- Connaître les procédures de l'Autorité de contrôle prudentiel et de la résolution en matière de contrôle et de sanction ou les procédures de contrôles internes déclinées au sein de l'entité
 - AA382 Rôle et fonctionnement de l'ACPR 1 Jour Bases
 - AA384 Se préparer à un contrôle ACPR pour les intermédiaires d'assurance – 1 Jour – Bases
 - AA386 Contrôle des pratiques commerciales en assurance 1 Jour Bases
- **CV029** Intermédiaire et organisation des voies de recours : réclamations et médiation - 2 Heures - Classe virtuelle
- CV039 Solvabilité 2 : fonction conformité/contrôle interne 4 Heures - Classe virtuelle

Personnes directement responsables d'un bureau de production ou de l'animation d'un réseau de personnes en lien direct avec le client

- Concevoir ou mettre en œuvre un plan d'actions commerciales
 - **ACO58 -** Analyser le marché et proposer des actions de développement 2 Jours –
 - ACO23 Développer ses compétences commerciales 2 Jours Bases
- ACO47 Intégrer le rebond commercial dans sa gestion client 1 Jour - Perfectionnement
- Adapter la commercialisation à l'évolution de l'environnement économique, de la réglementation applicable ou le cas échéant de l'offre de produits
 - ACO59 Vente en face à face : de la prospection à la commercialisation 2 Jours AA387 RGPD appliqué à l'assurance 1 Jour Bases - Bases
 - AA338 Protection de la clientèle 3 Jours Bases
 - AA353 Optimiser l'expérience client à l'ère du digital 1 Jour Bases
 - AA363 Fraude à l'assurance 1 Jour Bases
 - AA385 Devoir d'information et de conseil dans le cadre de la DDA 1 Jour Bases
- AA388 Éthique, déontologie et anticorruption 1 Jour Bases
- AL201 Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme - 2 Heures - E-learning
- AL202 Fraude à l'assurance 1 Heure E-learning
- Encadrer et animer les activités des salariés assurant les fonctions de distribution
 - AB041 Manager ses collaborateurs à distance 2 Jours Perfectionnement
 - AB049 Animer et mobiliser son équipe 3 Jours Bases
 - AB053 Manager avec la méthode DISC 2 Jours Bases
- AB055 Devenir manager coach 2 Jours Bases
- AB057 Manager autrement 2 Jours Perfectionnement
- AB058 Manager le changement 2 Jours Perfectionnement
- Connaître les procédures de l'Autorité de contrôle prudentiel et de la résolution en matière de contrôle et de sanction ou les procédures de contrôles internes déclinées au sein de l'entité
- AA382 Rôle et fonctionnement de l'ACPR 1 Jour Bases
- AA383 Se préparer à un contrôle ACPR pour un assureur 1 Jour Bases
- AA386 Contrôle des pratiques commerciales en assurance 1 Jour Bases
- CV039 Solvabilité 2 : fonction conformité/contrôle interne 4 Heures - Classe virtuelle

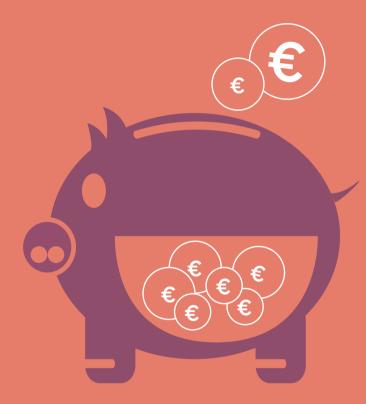


Retrouvez nos programmes complets sur notre site www.ifpass.fr

CONTACT **01 47 76 58 70** inter@ifpass.fr 10 IFPASS - FORMATION CONTINUE - 2019 IFPASS - FORMATION CONTINUE - 2019 11

FINANCEZ VOTRE AMBITION

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION



L'Ifpass accompagne votre projet de carrière avec ses formations éligibles au CPF

Pour qui?

Tous les salariés et demandeurs d'emploi, tout au long de la vie active (de 16 ans et jusqu'à la retraite), même en cas de changement de situation

Pourquoi?

Donner à chacun les moyens d'évoluer professionnellement et de sécuriser son parcours (acquérir une qualification ou accéder à un niveau supérieur)

Comment?

En créant un compte sur le site

www. moncompteactivite. gouv.fr

et en choisissant la formation souhaitée, dans notre liste dédiée

NOS DIPLOMES ET CERTIFICATS

DIPLÔMES

BAC + 2

- BTS Assurance 2 ANS ou 18 MOIS
- Conseiller en assurances 1 AN

BAC + 3

- Conseiller en gestion de patrimoine et assurances 1 AN
- Chargé d'indemnisation en assurances 1 AN
- Chargé de souscription en risques non standard 1 AN
- Licence professionnelle Chargé de clientèle assurances 1 AN
- Licence professionnelle Métiers de l'e-assurance et des services associés Innovation et digitalisation 1 AN
- Licence professionnelle Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurance 1 AN

CERTIFICATS

CERTIFICATS DE OUALIFICATION PROFESSIONNELLE

- AP202 CQP Gestionnaire IARD 50 Jours
- AP203 CQP Assurance de personnes 50 Jours
- AP204 CQP Chargé de clientèle 86 Jours
- AP205 CQP Relation client assurances 62 Jours
- **AP206 -** CQP Conseiller mutualiste collectif 42 Jours
- AP207 CQP Conseiller mutualiste individuel 34 Jours

BAC + 5

- Manager digital Métiers de l'Assurance 2 ANS
- MBA Agent général Entrepreneur Dirigeant d'assurance 1 AN
- Souscripteur en assurance et réassurance 2 ANS
- Master Assurances (Septembre 2019)
- MBA Conformité (Septembre 2019)

- AP208 CQP Spécialiste prestation santé prévoyance 33 Jours
- AP209 CQP Chargé de relation client à distance / Téléconseiller 36 Jours
- AP210 CQP Chargé d'accueil et relation clients-adhérents 31 Jours
- AP211 CQP Assistant commercial en mutuelles 30 Jours

CERTIFICATS MÉTIERS

- AA110 Certificat assurance et gestion de patrimoine 10 Jours
- AA319 Réussir son certificat digital assurance 12 Heures
- AA341 Certificat inspection incendie Maîtriser la prévention, les risques et assurance incendie / explosion - 10 Jours
- **AA362 -** Certificat fondamentaux de l'assurance 6 Jours
- CR001 Certificat gestion de la relation client 12 Jours
- CR013 Certificat assurance et risques complexes entreprise 10 Jours

- **CR014** Certificat risques et assurance construction 10 Jours
- CR016 Certificat protection de la clientèle et conformité 10 Jours
- CR017 Certificat tutorat et transmission des compétences 8 Jours
- CRO22 Certificat assurance et risques standards IARD 8 Jours
- CR023 Certificat Conseiller assurance vie individuelle 8 Jours
- CR026 Certificat commercialisation et gestion d'assurances collectives 8 Jours
- CR027 Certificat assurance et risques complexes du particulier 10 Jours

CONDITIONS GÉNÉRALES INTER

PRESTATIONS INTER 2019

ARTICLE 1 - INSCRIPTION

Toute inscription à une formation est enregistrée en fonction de l'ordre d'arrivée et des places disponibles

L'inscription doit parvenir à l'Ifpass dans les meilleurs délais et au plus tard 15 jours ouvrés avant le début du stage. Le bulletin, dûment complété, peut être envoyé par courrier, mail ou à partir du site www.ifpass.fr

Pour chaque formation, un nombre minimum et maximum de participants est défini, les inscriptions réglées sont retenues

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS RESPECTIVES DES

Le client reçoit une convention de formation simplifiée établie en deux exemplaires et s'engage à retourner à l'Ifpass un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Si le client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions des articles L 6353-3 et L 6353-4 du code du travail. Une convocation précisant la date, les lieux de formation et de restauration ainsi que les horaires est adressée au responsable de l'inscription avec un programme détaillé. Ces documents sont à remettre au participant.

À l'issue de chaque formation, une attestation de suivi est adressée au responsable de l'inscription, avec la facture correspondante.

Le stagiaire devra respecter le règlement intérieur, consultable également sur le site Internet et dans les locaux de l'Ifpass.

ARTICLE 3 - ANNULATION - ABSENCES -REMPLACEMENT

• Du fait du client

Toute annulation peut être faite sans frais par le client si celle-ci parvient à l'Ifpass, par écrit (courrier, e-mail), au moins 10 jours ouvrés avant le début du stage. Toute annulation reçue moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation entraîne le versement de frais de désistement d'un montant égal à 50% du prix de la prestation.

En cas d'absence totale ou partielle, ou d'abandon, l'Ifpass retiendra le coût total de l'action de formation, sauf en cas de force maieure avéré.

Remplacement

Lorsqu'un participant ne peut assister à une formation pour laquelle il a été inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être confirmés par écrit à l'Ifpass par le responsable de formation.

• Du fait de l'Ifpass

À l'exception des sessions garanties pour lesquelles aucun nombre minimum de participants n'est requis, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant, l'Ifpass se réserve la possibilité d'ajourner ou d'annuler la prestation sans indemnisation. Dans ce cas, l'Ifpass en informe le responsable de l'inscription et propose une inscription prioritaire sur la prochaine session

ARTICLE 4 - FACTURATION ET RÈGLEMENT

Les prix des formations sont indiqués sur chaque programme, en euros, exonérés de TVA (art.261-4-4°, 6° alinéa, décret 94.764, 30 août 1994).

À l'issue de la prestation, la facture est établie en un seul exemplaire et libellée conformément au bulletin d'inscription. Le règlement au comptant et sans escompte est attendu au plus tard à la date d'échéance figurant sur la facture, par chèque

À défaut, des pénalités de retard seront facturées à un taux annuel de trois fois le taux d'intérêt légal calculé par mensualité. Pour les formations avec des dates discontinues, l'Ifpass établira une facture par période mensuelle

ARTICLE 5 - DÉDUCTIBILITÉ DES DÉPENSES

Les actions de formation proposées par l'Ifpass entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue défini dans le livre IX du code du travail. La réalisation des prestations de l'Ifpass contribue aux dépenses déductibles du plan de formation. Il appartient au client de vérifier l'imputabilité de l'action de formation choisie.

Toutes sommes facturées à titre de dédommagement (dédit, abandon, absence) ne sont pas imputables sur le budget de formation et ne pourront pas être prises en charge par un

ARTICLE 6 - RÈGLES DE PRISE EN CHARGE

En cas de prise en charge par un organisme payeur agréé, il appartient au client d'effectuer lui-même la demande de financement avant le début de la formation. L'accord doit être communiqué à l'Ifpass au moment de l'inscription.

Dans le cas où l'accord de prise en charge de l'organisme payeur ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité de la prestation pourra être facturée au client. Si la prise en charge est partielle, la différence sera directement facturée

Il appartient au client de communiquer à l'organisme payeur tous les éléments indispensables pour assurer le paiement. Si celui-ci n'est pas effectué, l'Ifpass sera fondé à réclamer le montant de ce paiement à l'entreprise inscrite solidairement débitrice à son égard.

CONDITIONS GÉNÉRALES FOAD

DES FORMATIONS OUVERTES ET À DISTANCE

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions et modalités de commande, de paiement et de déroulement des Formations ouvertes et à distance - FOAD (E-Learning, Fast Learning et Classe virtuelle) proposées par l'Ifpass. En particulier, les présentes conditions régissent les prestations, de l'Ifpass, des supports permettant la formation à distance

Toute validation de commande, pour un ou plusieurs services de formation, implique la consultation préalable des présentes conditions générales et l'adhésion irrévocable et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Le fait que l'Ifpass ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation de sa part à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions

ARTICLE 2 - COMMANDE

Toute commande est ferme et définitive dès réception par l'Ifpass du bulletin d'inscription signé par le client. Le client peut également passer commande auprès de l'Ifpass directement sur son site web en suivant la procédure de commande. Le choix et l'achat d'un module de FOAD par le client relèvent de sa seule responsabilité. À compter de la validation de la commande par le client, celui-ci ne pourra ni l'annuler ni la modifier. Toute commande passée sera confirmée par l'envoi au client d'un e-mail de confirmation de sa commande. Dans le cas de commandes multiples, le client communique à l'Ifpass la liste des utilisateurs finaux (nom, prénom, téléphone et adresse électronique), afin de permettre l'élaboration de protocoles individuels de FOAD.

À cet égard, l'Ifpass se réserve le droit de demander au client de lui fournir des renseignements ou pièces justificatives complémentaires.

L'Ifpass se réserve le droit de ne pas confirmer une commande ou de ne pas l'honorer, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnisation, notamment en cas non-production par le client des renseignements ou pièces justificatives complémentaires demandées ou de litige avec le client portant sur le paiement d'une commande antérieure.

Dans ce cas, l'Ifpass informe le client de son refus de donner suite à la commande passée. Le client s'engage à vérifier la compatibilité technique des produits proposés par l'Ifpass avec son propre matériel, avant la validation de toute commande

L'impossibilité pour le client d'utiliser le produit acheté, pour quelque-cause que ce soit, notamment en cas d'incompatibilité avec le matériel du client, ne donnera lieu à aucun dédommagement de la part de l'Ifpass ni à l'annulation de la

ARTICLE 3 - ACTIVATION DU COMPTE E-LEARNING

Une fois la commande du client confirmée par l'Ifpass, celui-ci reçoit par mail, à l'adresse électronique préalablement communiquée à l'Ifpass, un identifiant et un mot de passe, pour chacun des utilisateurs finaux, le cas échéant, afin de permettre l'accès à la plateforme de formation choisie.

L'utilisateur final est entendu comme la personne physique pour le compte de laquelle le client a commandé un module de formation (cf. article 2 Commande).

L'utilisateur du compte bénéficie d'une assistance technique par téléphone en cas de difficulté lors de la connexion au module de formation. Un suivi technique et pédagogique est assuré par l'Ifpass. Une évaluation – et/ou un compte rendu de formation – est adressée au client qui en fait la demande, afin de justifier du suivi de ladite formation

À sa demande lors de la commande, le client peut bénéficier d'un tutorat : cette prestation optionnelle fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Aucune annulation de la commande ne pourra être acceptée à compter de la date où l'utilisateur aura fait usage de l'identifiant et du mot de passe lui permettant d'accéder à la plateforme e-learning de l'Ifpass

ARTICLE 4 - LIVRAISON -DROIT DE RÉTRACTATION

Les supports nécessaires à la FOAD – livres, brochures, vidéos, cédéroms, etc. (ci-après désignés «les produits») – sont livrés à l'adresse précisée par le client lors de la commande. Toute indisponibilité de module, pour quelque cause que ce soit, ne pourra donner lieu à un quelconque dédommagement par

Le client dispose d'un délai de rétraction de 14 jours à compter de la date de réception par ses soins ou par toute personne habilitée à cet effet. S'il entend se rétracter, le client retourne le produit pour échange ou remboursement, sans pénalité. Le droit de rétraction, valable pour les produits achetés, ne pourra en revanche pas être exercé s'agissant des formations et/ ou des documents accessibles en ligne.

ARTICLE 5 - PRIX - PAIEMENT

Les prix sont indiqués en euros et ne sont pas soumis à TVA. La facturation est établie sur la base des tarifs en vigueur lors de la validation de la commande par le client. Le paiement devient exigible dès confirmation de la commande par l'Ifpass Le règlement est effectué soit par chèque, à l'ordre de l'Ifpass, soit par virement bancaire ou paiement en ligne sur site

Les éventuels taxes, droits de douane, frais de télécommunication ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du client. En cas de prise en charge par un organisme payeur agréé, il appartient au client d'effectuer lui-même la demande de financement avant de passer commande. L'accord doit être communiqué à l'Ifpass lors de la validation de la commande. À défaut, la facture sera établie pour le montant global du prix de la formation à l'ordre du client, qui devra l'acquitter. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit. au paiement par le client des pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, calculé par mensualité

ARTICLE 6 - UTILISATION -DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le client bénéficie d'un droit d'utilisation personnel et exclusif des éléments mis à sa disposition par l'Ifpass. L'identifiant et le mot de passe communiqués par voie électronique au client sont strictement personnels et confidentiels, et placés sous sa seule responsabilité. Le client s'engage à ne pas céder, revendre ou partager ces données avec quiconque sans autorisation préalable de l'Ifpass.

À cet égard, le client se porte garant de la bonne exécution de cette clause par les différents utilisateurs pour le compte desquels il aura passé commande et devra répondre de toute utilisation frauduleuse. La commande d'un où plusieurs modules de formation n'implique aucunement la cession des droits de propriété intellectuelle qui s'y rattachent : l'Ifpass conserve la propriété intellectuelle de l'ensemble des modules de formation et de leur contenu. Toute reproduction, copie, falsification, même partielle, par le client des supports mis à sa disposition par l'Ifpass dans le cadre de la formation (textes, cédéroms, clé USB, DVD, vidéos, livres, brochures, logiciels, fichiers...) est strictement interdite. Le client s'engage par ailleurs à ne pas modifier, ni supprimer, des supports précités, même partiellement, les mentions légales, ainsi que toute mention relative à l'auteur et/ou à la propriété intellectuelle.

CONDITIONS GÉNÉRALES COMMUNES INTER/FOAD

ARTICLE 7 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations collectées par l'IFPASS, font l'objet d'un traitement, sous sa responsabilité, avant pour finalité la gestion et le suivi de votre inscription à une formation.

Les traitements mis en œuvre pour réaliser ces finalités sont fondés sur l'intérêt légitime. Les données collectées sont destinées aux personnels de l'Ifpass habilités.

Elles sont conservées pendant le temps nécessaire à la gestion de votre formation.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations yous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès, ces droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du délégué à la protection des données à l'adresse suivante

IFPASS – 172-174, rue de la République 92817 Puteaux Cedex Ou par e-mail à l'adresse : rgpd@ifpass.fr

Merci de joindre une copie d'un titre d'identité signé.

Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

ARTICLE 8 - RECOURS AMIABLE **OU JUDICIAIRE**

En cas de litige survenant entre le client et l'Ifpass à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal compétent du lieu de domiciliation de l'Ifpass.



IMPLANTATIONS

AU PLUS PRÈS DE NOS CLIENTS ET DE NOS STAGIAIRES



À PARIS...

CENTRE IFPASS PARIS LA DÉFENSE

Île-de-France

Immeuble Le Stratège 172-174, rue de la République CS40049 - 92817 Puteaux Cedex

CONTACT

Une équipe à votre écoute :

01 47 76 58 00 informations@ifpass.fr



... ET EN RÉGIONS

CENTRE IFPASS BORDEAUX

Aquitaine

Immeuble Le Maréchal 202, rue d'Ornano 33000 Bordeaux

CONTACT T. 05 56 99 45 41 bordeaux@ifpass.fr

CENTRE **IFPASS** LYON

CONTACT

lyon@ifpass.fr

Rhône-Alpes-Auvergne

50, avenue Tony-Garnier 69007 Lyon

T. 04 37 28 76 84

CENTRE IFPASS MARSEILLE

Méditerranée

29. boulevard Vincent-Delpuech 13006 Marseille

CONTACT T. 04 91 78 89 09 marseille@ifpass.fr

CENTRE IFPASS STRASBOURG

Alsace

Chambre des métiers d'Alsace 30, avenue de l'Europe 67300 Schiltigheim

CONTACT T. 03 88 81 64 51 strasbourg@ifpass.fr

